



Vie Nouvelle

N°6 - MAI 2013

FINANCES

JOURNAL DE L'UNION FÉDÉRAL DES RETRAITÉ(E)S CGT FINANCES

1 ère
CONFÉRENCE NATIONALE
DE L'UNION FÉDÉRALE DES
RETRAITÉ-E-S DES FINANCES CGT

NUMÉRO SPÉCIAL

GUIDEL DU
24 AU 26
SEPT. 2013

Sommaire

.3

Une CGT pour tous les âges

.4 – 5

L'AMBITION DU SYNDICALISME RETRAITÉ(E)S CGT :
faire de l'allongement de la vie un véritable
progrès social pour tous !

.6 – 8

LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉ(E)S :
un enjeu de société

.9

Que cache la prochaine
réforme des retraites de 2013 ?

.10 – 11

NOS DROITS SOCIAUX : une action permanente

.12

Semi-public

.13 – 14

LA COMMUNICATION : un outil au service du
syndicalisme spécifique des retraité(e)s des Finances

.15

L'outil syndical



MENTIONS LÉGALES

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Guy CARRIERE

IMPRIMÉ PAR RIVET Presse Edition

Limoges

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE :

0317 S 08364

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT

263 rue de Paris

Case 540 93514 - Montreuil cedex

TÉL : 0148188221

COURRIEL : ufr.finances@cgt.fr

PRIX 0,50 €

UNE CGT POUR TOUS LES ÂGES AUX FINANCES

Ce premier bilan de l'activité de l'UFR comporte à bien des égards des aspects positifs, encourageants, qui ne doivent cependant pas masquer les réelles difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

L'ancrage de l'activité spécifique « *retraité-e-s* » semble désormais acquis au sein de notre fédération. Il est aussi, rappelons-le, le fruit du travail opiniâtre du précédent « *collectif* » retraité-e-s CGT Finances.

Lancement de la campagne pour la reconquête des droits sociaux des retraité-e-s des Finances :

C'est l'acte fort qui a marqué, dès sa création, le démarrage officiel de l'activité de l'UFR CGT Finances. La campagne d'« *adresses- pétitions* » est actualisée. Elle prépare notre première initiative nationale. Le 16 juin 2011, des dizaines de délégué(e)s venu(e)s des quatre coins du pays se rassemblent à Bercy. Une délégation est reçue porteuse de centaines de pétitions. L'UFR CGT Finances est reconnue de facto. C'est une première dans l'histoire sociale du ministère. Au niveau de Bercy, la pugnacité dont nous avons fait preuve tant au plan national que dans de nombreux départements contraint l'administration à nous donner enfin le droit à la parole dans les organismes sociaux. Nous développons tous ces aspects dans le chapitre « *revendicatif* ».

En ce qui concerne les établissements du semi-public, nous sommes confrontés aux difficultés :

- de la diversité : règles, droits propres à chaque structure,
- seule la CGT Banque de France organise les retraité(e)s autour de leurs revendications spécifiques,
- la dispersion géographique.

Pour autant, ce 16 juin, le représentant du ministre s'était montré disposé à organiser une rencontre avec les ministres de tutelle. Un suivi que nous n'avons pas assumé, qui doit interpellier notre conférence.

Plus largement, l'UFR Finances a relayé en permanence toutes les campagnes d'information, de mobilisation et d'actions initiées par l'Union Confédérale des Retraité(e)s CGT : Pouvoir d'achat/fiscalité, santé, logement...

En ce qui concerne la fiscalité, la mobilisation engagée aux Finances contre la suppression de la 1/2 part a permis la reprise de cette revendication dans sa dimension interprofessionnelle. L'UFR Finances a ainsi contribué à intégrer la dimension « *fisca-*

lité » dans le processus d'actions confédérales engagées pour défendre le pouvoir d'achat des retraites et pensions.

Au niveau Fonction Publique :

- l'UFR FINANCES CGT a élaboré une plate forme revendicative (cf. chapitre revendicatif) qui a été remise à Mme Marilyse Lebranchu, Ministre de la Fonction Publique
- En ce qui concerne la pension de réversion, le pouvoir d'achat des retraites des fonctionnaires, la réactivation de la « *péréquation* », l'UFR Finances a été à l'initiative de la réunion d'un groupe de travail sous l'égide de l'UGFF réunissant les UFR des 3 fonctions publiques et de la POSTE. Initiative fortement appréciée par tous et qui pour autant ne s'est pas traduite par des prolongements significatifs.
- L'UFR Finances a alerté par communiqué et par tracts des menaces pesant sur l'avenir du code des pensions.

Communication :

Fruit d'un travail collectif, « *Vie Nouvelle Finances* » occupe désormais toute sa place dans l'espace médiatique confédéral. Porteur au premier plan de l'activité revendicative et d'importants dossiers sociétaux, VNF relaie aussi l'activité des collectifs territoriaux. Le rythme et la régularité de ses parutions sont un facteur de progression au regard de la continuité syndicale. Par ailleurs, lorsque l'actualité l'exige, des envois ponctuels sont adressés

aux syndiqué(e)s. Enfin une rubrique UFR est à disposition sur le site de la Fédération des Finances CGT.

Le passeport pour la retraite a constitué un lourd travail sans pour autant en recueillir l'écho attendu. Il convient d'en tirer tous les enseignements tant en ce qui concerne les contenus que la forme.

La présence de l'UFR Finances à la direction de l'UCR ainsi que dans celle de plusieurs USR départementales constitue aussi un apport et un appui très important au niveau de la réflexion, de l'information, de la confédéralisation de notre démarche. Le développement de l'activité de notre UFR dans les territoires évolue certes positivement mais à un rythme trop lent, comme en témoigne « *Vie Nouvelle Finances* ». Le chapitre relatif à l'outil syndical aborde ces problématiques qui vont constituer l'axe central des travaux de notre Conférence nationale. L'irruption massive des retraité(e)s constitue une nouvelle donne dans la société. Aux Finances, en lien avec la Fédération, l'UFR CGT entend lui donner toute sa dimension et toute son urgence.

Le syndicalisme retraité de « *fidélité* » a eu son temps ! Aujourd'hui, c'est le syndicalisme de revendication et d'action des retraité(e)s que nous devons porter.

04

L'AMBITION DU SYNDICALISME RETRAITE CGT :

faire de l'allongement de la durée de la vie
un véritable progrès social pour tous !

Le vieillissement démographique qui intervient au niveau de la planète et particulièrement dans les pays occidentaux, prépare l'un des changements sociaux les plus importants du 21^{ème} siècle : la cohabitation de plusieurs générations. C'est une situation inédite dans l'histoire de l'humanité.

Conséquence des luttes pour le progrès social, des progrès de l'hygiène, de la médecine, de la science et des techniques, c'est une bonne nouvelle pour l'Homme, d'autant que cet allongement important de la durée de la vie s'est accompagné d'un allongement de la vie en bonne santé, même si ce dernier élément est plus fragile car impacté par les conditions de vie. Pour s'en tenir à notre pays, quatre générations relativement importantes en nombre, vont désormais vivre ensemble et pour de longues années.

C'est ce que l'Union Confédérale des Retraités CGT a qualifié de « révolution démographique ». (*)

Les plus récentes projections de l'INSEE sur l'évolution démographique en France métropolitaine font apparaître que, de moins de 5% de la population il y a un demi-siècle, les plus de 60 ans sont aujourd'hui 20%.

En 2015, 24,8 % de la population aura 60 ans et plus, dont 9,3% de plus de 75 ans. En 2060, sur une population évaluée à 73,6 millions, ce pourcentage sera de 32,1 % dont 16,2 % de + de 75 ans.

Scientifiques et sociologues s'accordent pour dire qu'il s'agit là de tendances lourdes. Les éléments qui pourraient perturber ces projections ne peuvent les modifier qu'à la marge.

Des « vieux » d'hier aux retraités d'aujourd'hui

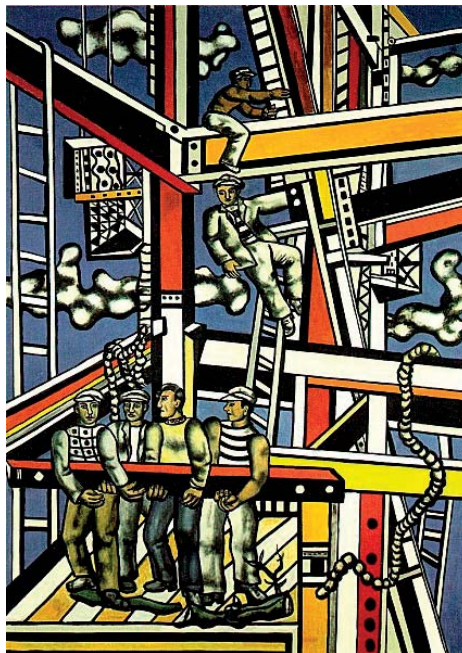
Nous ne sommes plus dans une relation binaire : un temps pour apprendre, un temps pour appliquer les connaissances acquises, un temps pour la « retraite » synonyme de vieillesse. L'apparition d'une nouvelle catégorie socio démographique : les « jeunes seniors » (le plus souvent entre 50 et 70 ans) bouleverse les repères traditionnels quant à la perception que l'on a des retraité(e)s et de leurs attentes.

Ils sont dans leur grande majorité, en bonne santé, souvent à la recherche d'un épanouissement social et culturel que cette nouvelle période de leur vie peut leur offrir. Ce sont eux qui investissent massivement le monde associatif.

Malgré cela, les préjugés demeurent et le vieillissement de la population est perçu comme une catastrophe annoncée dans des sociétés où le « jeunisme » laisse des

traces à tous les niveaux y compris celui de la consommation.

De nombreuses problématiques sociétales sont posées à partir de cette révolution démographique.



(*) Le terme « révolution » définit un changement fondamental se déroulant dans une période de temps relativement courte. C'est bien le terme adéquat, cette évolution démographique a eu lieu en moins d'un siècle ce qui très court au regard de l'histoire des Hommes.

La réalité du grand vieillissement et de ses fragilités a fait irruption dans le débat public, souvent via la dramatisation des enjeux et une médiatisation fondée sur l'émotion.

La prise de conscience du vieillissement de la population, plutôt que d'être perçue comme une bonne nouvelle et la preuve de l'efficacité des progrès de l'hygiène, des sciences et techniques et du système de protection sociale est perçue à travers une angoisse devant les conditions futures du financement des retraites et des besoins sociaux liés au grand âge.

Le tout est vécu comme une remise en cause du compromis social entre les générations et crée des inquiétudes et des incompréhensions.

Une longue vie doit s'ouvrir après l'activité professionnelle

Partir en bonne santé et assez jeune pour profiter de l'augmentation de la durée de vie sont des conditions minimales pour une bonne retraite. En effet, l'allongement de la durée de vie au travail obère les meilleures années de pleine santé. Ainsi, si la durée de vie augmente, la durée de vie en bonne santé est actuellement déjà en régression.

Etre retraité(e) aujourd'hui, c'est ouvrir les portes d'une nouvelle et longue vie.

Il est nécessaire que la société s'adapte à cette situation afin que chaque génération qui la compose trouve sa place et que toutes vivent en pleine harmonie. Pour cela, le rôle du syndicalisme est indispensable et déterminant.

Lorsqu'a été créé le système de retraites, l'âge de départ (65 ans) a été fixé sur la base moyenne d'espérance de vie des ouvriers.

La génération qui cesse son activité professionnelle aujourd'hui aux environs de 60 ans peut désormais envisager vivre 30 ans en moyenne et cela n'est pas sans conséquences sur l'organisation de cette vie, sur sa qualité et l'accompagnement à ses différents stades.

Construire une société pour tous les âges

Notre société est encore très largement inadaptée à cette nouvelle démographie, de nombreux domaines doivent être repensés et sont autant de pistes d'interventions pour nos syndicats.

Quelle organisation de la Cité pour permettre à toutes les générations de vivre ensemble ?

Comment organiser des lieux de vie qui offrent l'accès aux services, aux commerces de proximité, aux services publics, aux centres de soins, aux transports, mais aussi à la culture, aux loisirs, à tout ce qui crée du lien social dont on tant besoin les personnes fragilisées par l'âge ... ?

Quelle conception de l'habitat qui puisse évoluer et s'adapter à toutes les périodes de la vie ?

Quels services d'accompagnement mettre en place pour permettre à chacun de rester autonome le plus longtemps possible et vivre ses années de vieillesse à son domicile.

Quelles structures sociales de proximité développer ou inventer, quels établissements collectifs quand il n'y a plus d'autres solutions ?

C'est le champ d'interventions du syndicalisme retraité et il est vaste.

De même que les besoins sont différents selon que l'on a 20 ans, 40 ans ou 50 ans, ils vont l'être selon que l'on aura 60 ans, 80 ans ou plus.

C'est le syndicat qui va permettre de traduire ces besoins dans des revendications et les défendre auprès des autorités compétentes, tout en maintenant les solidarités indispensables à la cohésion sociale entre les actifs et les retraités. Les associations qui se risquent sur le domaine revendicatif ne le font que sur des sujets ponctuels et n'ont pas ce souci de la solidarité entre les générations.

On a pu ainsi voir lors du débat sur l'avenir des retraites, des associations de retraités défendre des propositions contraires aux intérêts des salariés futurs retraités et brisant les principes de notre système de Sécurité sociale, pour préserver les intérêts de leurs adhérents.

Cette « révolution démographique » a fait prendre conscience du besoin d'un syndicalisme retraité CGT fort, en capacité de porter les revendications spécifiques de cette population mais toujours en cohérence avec les revendications des autres couches de la population.

Au-delà des revendications portant sur les moyens de vivre et de se soigner, combien d'autres besoins, à traduire en revendications, sont à satisfaire pour que cette nouvelle et dernière, mais longue période de la vie, se déroule dans les meilleures conditions possibles.

LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉ(E)S : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ !

Dans le contexte de crise que nous connaissons, à défaut de mettre en place une réelle politique de développement économique fondée sur une autre répartition des richesses, depuis près de vingt ans est instaurée la politique du bouc émissaire : les jeunes contre les anciens, les actifs contre les retraités, les fonctionnaires contre les salariés du privé, les salariés des grandes entreprises contre ceux des petites, etc. . .

Et pendant ce temps, il est perdu de vue par quasiment tous les pseudos « experts », qui se succèdent à longueur de journaux audiovisuels ou écrits, que plus de 10 % de la valeur ajoutée produite est passée de la rémunération des salariés à celle du capital et qu'aujourd'hui les aides annuelles octroyées aux entreprises sous forme d'aides directes (tel que les 20 milliards pour financer « *le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi* »), d'abattements fiscaux ou d'exonérations de cotisations sociales avoisinent les 200 milliards, sans compter les 10 milliards gagnés lors du remplacement de la Taxe Professionnelle par la Contribution Économique Territoriale.

La Cour des Comptes, dont le Président semble se prendre pour le Premier Ministre, a, quant à elle, trouvé une cible privilégiée : les retraité(e)s. Ce n'est pas loin de 5 milliards qu'elle propose de ponctionner sur le dos des retraités avec la suppression de l'abattement de 10 %, l'alignement du taux de la CSG sur celui des actifs et une revalorisation moindre des retraites que le coût de la vie sous prétexte que les revenus moyens des retraités sont supérieurs à ceux des actifs. Plus encore, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) propose une nouvelle réduction des retraites sous prétexte de l'allongement de l'espérance de vie.

La CFDT, la droite et malheureusement la majorité du PS veulent transformer profondément le calcul des retraites avec la mise en place du compte notional (voir l'encadré) en remplacement du dispositif actuel. Le MEDEF avec l'aval de la CFDT, de la CFTC et de FO vient d'obtenir la désindexation des retraites complémentaires servies par l'Arrco et l'Agirc avec une revalorisation au 1^{er} avril de 0,8 % pour l'Arrco et de 0,5 % pour l'Agirc alors que l'inflation pour 2013 est prévue à 1,2 %. La revalorisation des retraites de base quant à elle tient

compte de cette inflation prévue et du manque à gagner de 0,1% sur 2012, mais l'indice retenu est loin de correspondre aux hausses contraintes subies par les retraités.

C'est dans ce contexte que la Loi de Finances du 29 décembre 2012 pour 2013, par une simple phrase perdue au milieu d'articles complexes, a remplacé « *Les pensions versées au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite* » par « *Les pensions relevant du régime de retraite des fonctionnaires civils et militaires de l'Etat* ». Ce changement de terminologie n'est pas innocent. Il ouvre la voie à la fin de l'inscription des retraites des fonctionnaires au grand livre de la dette publique et à la nécessité d'équilibrer ce régime alors qu'il y a une diminution importante du nombre de fonctionnaires actifs.

Derrière cela, il y a la volonté de mettre en place un régime de base unique pour l'ensemble des retraités, ce qui reviendrait à nier la spécificité de la Fonction Publique de carrière. Assoir la retraite sur des points accumulés chaque année conduirait à une perte minimum de 30 % pour une carrière complète compte-tenu des rémunérations très modestes des débuts de carrière.

Pour répondre à une revendication très ancienne d'intégration des primes dans le calcul de la retraite, la réforme Fillon de 2003 à instaurer à compter du 1^{er} janvier 2005 la retraite additionnelle de la fonction publique pour tous les fonctionnaires (Etat, collectivités territoriales et hospitaliers) titulaires, civils, militaires et magistrats. Assise sur les primes perçues dans la limite de 20 % du traitement brut indiciaire annuel, la cotisation au taux de 10 % est supportée par le fonctionnaire pour 5 % et par l'employeur pour 5%.

C'est le premier fond de pension à la française créé. Cette RAFP est loin de répondre à la revendication d'intégration des primes dans le calcul de la retraite. La CGT revendique la suppression de ce régime additionnel et réaffirme sa demande du calcul des pensions de retraite sur l'ensemble de la rémunération afférente au grade détenu au cours des 6 derniers mois d'activité. Nous demandons en conséquence que les pensions de retraite soient indexées en tenant compte de ce qu'est véritablement le panier de dépenses des retraités avec

UNE REVALORISATION SUBSTANTIELLE DES PENSIONS DE RETRAITES

La perte estimée pour les pensions de retraite est de 20 % depuis 20 ans, un nombre important de retraité-e-s ont des pensions de retraite inférieures au seuil de pauvreté et la retraite mensuelle moyenne est de 1 216 €. Les privilégiés ne sont pas à rechercher de ce côté. La mise en place des différentes réformes 1993, 2003, 2008 et 2010 ont conduit à des diminutions importantes des retraites tout en allongeant la durée de cotisations pour bénéficier d'une retraite complète avec des pertes sévères instaurées par la décote pour les carrières incomplètes. Compte tenu de l'instauration de la CASA, à hauteur de 0,3 % au 1er avril le pouvoir d'achat d'une grande partie des retraités ne sera pas maintenu en 2013, la diminution du pouvoir d'achat sera encore plus importante cette année. Ce, d'autant plus que l'indice général des prix retenu ne tient pas compte de la réalité des dépenses contraintes des retraités au quotidien. Ainsi, sur l'année 2012, l'INSEE indique une variation des prix de + 5,6 % sur les produits frais, de 1,7 % pour l'alimentation, de + 6,1 % pour le gaz, de + 5,9 % pour l'électricité, de + 2,1 % pour les loyers. Il convient également de tenir compte de l'augmentation des dépenses de santé pour de très nombreux retraités. Les retraités ne bénéficient d'aucune revalorisation complémentaire (reclassement, promotions, primes...), toute revalorisation insuffisante des pensions de retraite se traduit par une perte immédiate de pouvoir d'achat.

au minimum une pension égale au Smic pour une retraite complète de 37,5 annuités et qu'aucune pension ne soit inférieure au seuil de pauvreté.

Tout en exigeant le maintien du Code des pensions civiles et militaires, l'UFR Finances demande le retour de la péréquation. Elle permettrait aux retraité(e)s de voir évoluer leur indice de référence comme celui de l'échelon qu'ils détenaient dans leur ancien grade. De plus, la péréquation leur permettrait aussi de bénéficier des nouveaux échelons terminaux instaurés pour les actifs dans le grade qu'ils détenaient avant leur retraite sous réserve de réunir les conditions qui leur auraient permis de bénéficier de cette promotion en étant en activité. L'UFR Finances CGT demande le respect de l'engagement pris par le Président de la République lors du 40^e congrès de la mutualité française en octobre 2012 à Nice, de permettre la déduction des cotisations mutualistes du revenu imposable. Le taux des pensions de réversion doit être porté à 75 % de la pension du défunt sans condition de ressources. L'UFR Finances demande l'extension du versement des pensions de réversion aux couples pacés.

En matière de fiscalité, c'est une véritable réforme qui est nécessaire. Il faut :

- rétablir la demi-part pour les personnes vivant seules, supprimée par la loi de Finances pour 2009.
- remettre à niveau le barème de l'impôt sur le revenu avec une indexation sur l'évolution du coût de la vie pour les différentes tranches (il faut gommer le gel de ces deux dernières années).
- rétablir la progressivité de l'impôt sur le revenu par la création de tranches d'imposition allant jusqu'à 65 %.
- réduire le poids des impôts indirects (TVA, TIPP...).

Un cadre de vie décent pour tous les retraités des finances

De nombreux(ses) retraité(e)s ont des difficultés pour se loger décemment du fait de la faiblesse de leur pension. Cela nécessite que l'action sociale intervienne (cf. partie sur les droits sociaux). Il est aussi nécessaire d'adapter les logements afin de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir continuer à vivre chez eux.

La présence de services publics de proximité est indispensable compte-tenu des difficultés de déplacement que connaissent certain(e)s retraité(e)s ne pouvant plus utiliser de véhicules personnels tout en étant dépourvus de transports collectifs. Or, la politique de fermeture des services publics de proximité (bureaux de poste, perception, sécurité sociale, centre EDF GDF, etc.) continue au nom des économies à réaliser pour résorber les déficits publics.

L'accès aux soins est un droit fondamental qui doit être effectif pour tous, partout et à tout moment. Il est sérieusement mis à mal par la hausse des dépenses de santé directes (divers forfaits, dépassements d'honoraires ou franchises médicales), par la hausse des cotisations des complémentaires santé et bien d'autres dispositions qui ont conduit de nombreux retraités à renoncer à se soigner, faute d'argent.

La généralisation de l'accès gratuit des retraité(e)s aux transports publics, comme cela se pratique dans certaines agglomérations, est nécessaire afin de leur permettre d'avoir une vie sociale et d'accéder aux lieux de culture et/ou de commerce.

Assurer une prise en charge socialisée de la perte d'autonomie

Contrairement à l'idée véhiculée par certains, la perte d'autonomie n'est pas l'apanage de la vieillesse, même si elle intervient plus au fur et à mesure de notre avancée dans l'âge. Toutefois les études gérontologiques montrent que la grande majorité des retraité(e)s n'ont pas besoin d'une prise en charge lourde mais d'une adaptation de leur cadre de vie lorsqu'il devient plus difficile d'assumer seul l'ensemble des gestes de la vie.

Pour beaucoup une aide à domicile suffit. Il est nécessaire de mettre des crédits supplémentaires à la disposition de l'action sociale afin que cette aide ne soit plus pour l'essentiel assurée par les CCAS mais également par les anciens employeurs.

Lorsque la situation exige une prise en charge plus lourde avec une réelle perte d'autonomie, l'UFR Finances considère que c'est à la Sécurité Sociale, dans le cadre de l'assurance maladie, d'assumer cette prise en charge.

Pour la CGT, la Sécurité Sociale doit couvrir les besoins de la population en matière de santé de la naissance à la mort. C'est pourquoi la CGT se prononce pour la suppression de la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

La CGT demande la suppression de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) de 0,3 % à laquelle sont assujettis depuis le 1^{er} avril 2013 les retraité(e)s dont l'impôt sur le revenu, avant imputation de tout crédit d'impôt, est supérieur ou égal à 61 € (seuil de mise en recouvrement dont le montant n'a pas été revalorisé depuis 2006).

Cette contribution mise en place pour les retraité(e)s revient à faire prendre en charge les personnes en perte d'autonomie par les retraité(e)s. Or, la perte d'autonomie (qui ne concerne d'ailleurs pas que les retraité(e)s) doit relever de la solidarité intergénérationnelle et non de la seule solidarité des retraité(e)s entre eux.

Une petite victoire... ...mais malgré tout une victoire

Depuis la suppression de la demi-part au titre des revenus de 2009, l'UFR n'a ménagé aucun effort pour dénoncer ce mauvais coup du gouvernement Sarkozy Fillon. Il en a été de même pour le gel du barème de l'impôt sur le revenu au titre des revenus de 2011 et 2012. Depuis le changement de majorité, nous sommes intervenus tant au niveau national

auprès du gouvernement qu'au plan local auprès des parlementaires se revendiquant de gauche et des représentants de l'État afin de réclamer le rétablissement de la demi-part et le retour à l'indexation du barème de l'IR en montrant, exemple à l'appui, les conséquences pour des retraité(e)s aux revenus modestes qui ont ainsi perdu des exonérations en matière de taxe d'habitation, de redevance télé, de taxe foncière.

Si le barème n'a pas été revu, le montant limite permettant de bénéficier des exonérations en matière de TH et de redevance télé pour les plus de 60 ans et de taxe foncière pour les plus de 75 ans qui est, en principe, revalorisé dans la même proportion que la première tranche de l'IR, a été exceptionnellement revalorisé de 2 % malgré le gel du barème.

Ainsi le montant limite est passé de **10 024 €** en 2011 et 2012 à **10 224 €** pour 2013 pour une part et pour chaque demi-part supplémentaire de **2 676 €** à **2 730 €**. Cela jouera également pour les limites appliquées pour le paiement de la CSG et de la CRDS. Ainsi, pour un couple, le revenu fiscal de référence permettant de bénéficier de l'exonération passe de **15 376 €** à **15 684 €**.

Ainsi une nouvelle fois la démonstration est faite que l'action peut faire bouger le législateur. Certes nous n'avons pas gagné le rétablissement de la demi-part ni l'indexation du barème de l'IR mais cette revalorisation du plafond de ressources permettant de conserver les exonérations est importante pour tous les retraités modestes qui n'auront pas à payer de TH, de redevance télé, de TF, de CSG ou de CRDS. C'est malgré tout une victoire modeste mais une victoire.



QUE CACHE LA PROCHAINE RÉFORME DES RETRAITES 2013 ?

Le gouvernement socialiste et la CFDT sont partis dans une offensive qui porte le nom barbare de « réforme systémique ». A l'instar des économistes Piketty et Bozio, le pouvoir va chercher à vendre la recette du « NOTIONNEL ».

Mais que dissimule ce qualificatif ?

Faisons au plus simple, même si cette approche est loin de l'être, mais aujourd'hui un certain recul permet d'en constater les conséquences. La transition est programmée sur 20 ans ; elle permettrait une fusion des régimes de bases et complémentaires, y compris des régimes spéciaux.

Le NOTIONNEL : Il s'agit d'un compte individuel de cotisations, comme pour l'AGIRC/ARRCO ou l'IRCANTEC. Il s'appuie sur le principe de la répartition, mais... ce système est « contributif » et non « redistributif ».

Sur ce compte des cotisations sont enregistrées (25% du salaire brut actuel). Les périodes d'arrêts (chômage ou maladie) sont pris en charge par la Sécurité Sociale ou l'assurance chômage (comme aujourd'hui).

Les cotisations évoluent comme le taux de la masse salariale, et non en fonction de l'évolution du salaire moyen. Le taux de cotisation diminue lorsque le chômage augmente.

Les pensions suivent le même principe. Mais contrairement au système actuel, ce n'est plus l'inflation qui constitue le paramètre d'évolution des pensions. Le calcul de la pension se fait en fonction de l'âge de départ à la retraite et l'espérance de vie de LA génération. Dès lors, plus le départ est tardif, plus la pension est élevée. Dans ce système notionnel, le départ à la retraite peut s'effectuer dès 60 ans, mais en revanche, il n'y a plus de plafond d'âge. Le cumul emploi/travail est toujours possible et tout travail continue à abonder le « capital retraite ».

Pour les fonctionnaires, l'abandon de la référence au salaire des 6 derniers mois entraîne une baisse de la pension. Le taux de cotisation de l'Etat tomberait progressivement à 15%.

Cette proposition s'inspire allègrement d'un modèle suédois, qui aujourd'hui apporte quelques éléments appelant des constats affligeants. L'objectif de conserver un équilibre financier a échoué ; le taux de cotisation était fixé et une garantie minimum de pension devait être assurée. Le compte notionnel suédois était composé d'une part d'une pension professionnelle (16% de cotisation) ; alimenté de cotisations revalorisées annuellement de l'augmentation moyenne des salaires.

D'autre part, d'un compte individuel par capitalisation (2,5%) dont le ratio d'équilibre devait être inférieur à 1, corrigeant les écarts du système. Il s'agit d'un capital virtuel (capital x ratio / par le nombre d'années à vivre), donc très aléatoire et dépendant de l'état de l'économie du pays et de la génération de chacun. Si ce système est considéré comme « par répartition » (pour partie), le capital virtuel ne l'est pas et lorsqu'une crise comme celle de 2008 passe par là !... En Suède, baisse de 20% des pensions ...

La cotisation est bien définie, quant à la prestation qui ne l'est évidemment pas, elle laisse la place à une logique assurantielle et capitaliste (pas de solidarité intergénérationnelle). Terminée la durée d'assurance, les variables sont la baisse des pensions et l'âge de départ, et comme les capitaux sont placés sur les marchés, leur résistance aux aléas financiers est nulle.

Donc la réforme annoncée comme « miraculeuse » n'est qu'une illusion d'optique ! Alors attention aux explications chloroformantes des experts !



NOS DROITS SOCIAUX : UNE ACTION PERMANENTE !

Face au contexte particulièrement préoccupant de crise économique, financière et bancaire, la question des droits sociaux des retraité(e)s des finances se pose avec encore plus d'acuité. A l'inverse des besoins grandissants des retraité(e)s, les crédits alloués à l'action sociale diminuent d'année en année. Alors même que le rapport 2011 des services sociaux pointe l'augmentation de l'endettement et de la paupérisation des retraité-e-s des Finances, notamment pour les personnes vivant seules.

Cette politique s'accompagne d'une restructuration globale des services en charge de l'action sociale du ministère et de suppressions d'emplois (30 postes supprimés en deux ans). L'UFR Finances réaffirme son attachement à ce réseau social départemental de proximité construit grâce aux luttes de 1989, réseau qui permet d'aider, d'accompagner et d'améliorer les conditions de vie au travail et hors du travail des agents actifs et retraités. Les moyens budgétaires de ce réseau devraient être portés à 3% de la masse salariale ministérielle (actifs et retraité(e)s) L'UFR Finances exige une véritable politique sociale répondant aux besoins des fonctionnaires retraité-e-s de l'Etat.

Dans ce contexte, nous proposons de porter à un niveau supérieur la campagne de reconquête des droits sociaux des retraité(e)s des finances à l'issue du dernier congrès fédéral

Des moyens pour une véritable politique sociale à Bercy : évaluation contradictoire des besoins

A cette fin, il convient de procéder, à tous les niveaux, avec les organisations syndicales à une évaluation contradictoire des besoins. Cette évaluation doit prendre en compte le grave problème posé par la pénurie des moyens en personnel mis à la disposition des services de l'Action Sociale.

Des moyens à hauteur des enjeux

Il y a là aussi urgence à renforcer les effectifs de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales et de personnels administratifs. Budgétisation, à la hauteur réelle des exigences d'une action sociale digne de ce nom, au service des fonctionnaires retraité(e)s, impliquant la création d'un poste d'assistant(e) social(e) dédié(e) aux retraité(e)s dans chaque département.

Information

L'ensemble des droits sociaux doit être porté, par l'administration, à la connaissance de l'ensemble des agents retraité(e)s, par un document actualisé au minimum chaque année.

Participation aux instances

Participation pleine et entière de retraité(e)s délégué(e)s à tous les niveaux de l'action sociale au sein des organismes de dialogue social concernés. Actuellement des représentants de retraité(e)s ne siègent, en qualité d'experts, que dans une vingtaine de CDAS et ne peuvent siéger au COSOG de la Caisse des dépôts et consignations.

Aide au maintien à domicile AMD

A l'origine « Aide-ménagère à domicile », cette prestation a été supprimée entre 2009 et 2011 pour être rétablie en 2012 sous la nouvelle appellation d'« Aide au Maintien à Domicile », mais gravement amputée (plus de 60 %) de ses moyens financiers antérieurs.

La CGT revendique une remise à niveau conséquente de cette prestation (pour 2012 il aurait fallu prévoir non pas 10 mais 28 millions d'euros, pour rester au niveau).

Logement

Face au coût de l'immobilier et à la paupérisation grandissante de nombreux retraités, ces derniers doivent pouvoir accéder ou être maintenus dans les logements sociaux mis à disposition du Ministère. Des réflexions doivent être engagées sur l'ensemble des propriétés et espaces vacants de l'Etat, trop souvent livrés à la spéculation immobilière au lieu de prendre en compte les exigences nouvelles, dans le cadre de la mixité sociale. Amélioration des prestations : prêt pour travaux d'amélioration de l'habitat, prêt spécifique pour travaux permettant le maintien à domicile (autonomie).

Santé et aide à l'autonomie

Aide à la constitution de dossiers d'accès aux EPHAD et maisons de retraites. Attribution d'une subvention en fonction des ressources des retraité(e)s séjournant dans une maison de retraite ou en établissement médicalisé de longs séjours.

Mise en place d'un suivi social et médical, y compris post-professionnel et d'actions de prévention pour éviter la perte d'autonomie. Proposition d'un bilan médical complet lors du départ en retraite.

Aides financières et juridiques

Développement d'aides financières et d'assistance juridique aux pensionné(e)s en difficulté.

Restauration

Accès subventionné des retraité(e)s aux restaurants administratifs ou attribution de chèques restaurant

Culture - loisirs

Institution d'une aide conséquente aux loisirs collectifs

Transports

En attendant la gratuité, participation du ministère à la réduction de la tarification.

La protection sociale complémentaire

Un enjeu revendicatif au cœur des solidarités entre les agents des finances retraités et les actifs !

L'UFR CGT est pleinement engagée dans la bataille de toute la CGT pour la reconquête de la Sécurité Sociale et de la protection sociale, dans toutes ses dimensions, obligatoire et complémentaire.

L'UFR CGT rejette toute marchandisation d'une protection sociale complémentaire livrée à des opérateurs privés. Il s'agit de choisir un opérateur unique agissant à titre exclusif et sans but lucratif et assurant, pour l'ensemble des agents des Finances, quel que soit le statut de ces derniers (fonctionnaires, non titulaires, actifs et retraités) les nécessaires solidarités indicielles, familiales, générationnelles ainsi que des services de proximité et d'action solidaire.

Aux Finances, l'UFR considère que la Mutuelle Générale de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (MGEFI) est en mesure, à titre exclusif, de mettre en œuvre de tels mécanismes. S'agissant des droits devant être satisfaits, l'UFR CGT revendique un couplage intégral des prestations servies au titre de la santé et de la prévoyance (incapacité, invalidité, décès).

L'UFR CGT réaffirme son attachement à une mutuelle qui :

- Met à disposition de ses adhérents un réseau départemental de conseillers mutualistes et qui permet de prendre en charge, sur l'ensemble du territoire, l'ensemble des adhérents, les retraités comme les actifs.
- Développe des actions de prévention.
- Offre un accès à des services fondamentaux de type caution, assistance et services à la personne.

Enfin, l'UFR se prononce pour une montée en puissance significative de la contribution financière versée par l'employeur public à l'opérateur qui assure la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire.



SEMI-PUBLIC

La CGT entend par semi-public les organismes financiers, bancaires, de crédits spécialisés dont le donneur d'ordre, le délégataire ou l'actionnaire unique est l'Etat ou tout organisme financier public. Elle considère qu'en dernier ressort les droits sociaux des personnels sous statuts administratifs ou sous contrats de droit privé sont financièrement garantis par l'Etat et financés en tant que de besoin par la Caisse des dépôts et consignations.

Toutefois, les personnels devraient avoir la possibilité, tout au long de leur carrière de demander leur rattachement aux statuts administratifs selon des modalités adaptées à chaque établissement. En ce sens, tous les organismes retenus par la CGT dans sa conception de Pôle Financier Public se situent dans ce champ syndical.

Le syndicalisme retraité des organismes semi-publics couvre des spécificités revendicatives qui rejoignent souvent celles des agents de l'administration des Finances mais qui s'en éloignent au sens, en règle générale, des contrats de droit privé et des spécificités des diverses entités qui composent le Pôle Public Financier. Ainsi nous recensons les revendications réparties et listées sous les rubriques ci-après.

Concernant les ressources des retraité(e)s

- Pas de retraite inférieure à 1 700 € avec cotisations pleines selon un maximum en vigueur au moment du départ en retraite.
- En tout état de cause, pas de pension ni de réversion inférieures à 1 275 €

Concernant le logement

- Maintien dans le parc immobilier de l'organisme concerné si c'est le cas, ou allocation spécifique de loyer.

Concernant la restauration aidée

- Accès aux restaurants d'entreprise ou conventionnés avec la même participation que pour un actif de même grade.
- Fourniture d'un nombre fixe de tickets restaurants à tarif social aux mêmes conditions que ci-dessus.
- Participation substantielle aux services de repas à domicile.

Concernant les transports

Accès gratuit aux transports publics de proximité dès l'âge de 60 ans y compris dans les zones rurales et péri-urbaines

dans le cadre des communautés de communes, possibilité si nécessaire de recourir aux transports scolaires.

Concernant la culture, les sports et loisirs

Accès aux mêmes activités que celles proposées aux actifs par les CE ou le CCE ou, éventuellement, par les associations locales subventionnées à cet effet. Tarifs sociaux retraité(e)s dès l'âge de 60 ans.

Concernant la santé

- Participation notable de l'entreprise à la prise en charge de la couverture maladie complémentaire.
- Allocation spéciale pour aide médicale à domicile du même type que celle rétablie dans l'administration.
- Un suivi post-professionnel particulièrement adapté aux professions hors statuts dont les conditions de travail sont particulièrement pénibles et, qui plus est, souvent pour des carrières longues.

Concernant la perte d'autonomie

En cas de perte d'autonomie, dans l'attente de sa prise en charge par la Sécurité Sociale, création d'une Aide au Maintien à domicile en complément à celle attribuée par les Conseils Généraux.

Il convient de noter que ces prestations sont porteuses de créations d'emplois dans un secteur, (l'aide à la personne) mal rémunéré et durement touché par la crise.

Dans le cas où l'employeur disparaît (exemple du Comptoir des Entrepreneurs) où s'il ne peut faire face à ses engagements sociaux, la Fédération des Finances CGT considère que l'Etat doit assumer ce rôle par une procédure ad hoc.

Une telle réaffirmation des droits sociaux implique une véritable évaluation des besoins et le rattachement des agents retraités à des aides particulières en matière de soutien social administratif (par exemple pour la constitution des dossiers d'accès en EPHAD) et/ou à la réactivation efficace des services sociaux rattachés aux DGRH par le recours à proximité à des assistantes sociales et des circuits médicaux ou infirmiers spécialisés.

LA COMMUNICATION :

un outil au service du syndicalisme spécifique des retraité(e)s des Finances

Le 50ème congrès confédéral réuni à Toulouse en mars 2013 a confirmé l'importance du syndicalisme retraité pour la CGT. La syndicalisation des retraités est reconnue comme un élément dynamique dans la bataille des retraites et indispensable dans le rapport des forces global nécessaire à la construction d'une société de progrès pour tous.

Le dernier congrès de la Fédération des Finances en novembre 2010 a doté l'Union Fédérale des Retraités des Finances de moyens permettant la mise en place d'un véritable syndicalisme au service des retraités des Finances dans le respect des orientations de la Fédération et de l'Union Confédérale des Retraités (UCR).

Historiquement et culturellement, les salariés lient syndicalisme et activité professionnelle. Seuls aujourd'hui 3 syndiqués sur 10 le restent après la fin de leur vie professionnelle. L'UFR Finances, avec l'UCR et toute la CGT, doit relever le défi du changement de culture syndicale en faisant du syndicalisme retraité un syndicalisme à part entière. Le statut des retraités n'est pas seulement celui d'anciens salariés. Les retraités ont une activité, un rôle social et économique dans leur nouvelle vie.

Des revendications nouvelles émergent, liées à leur lieu de vie sur les questions de transport, d'habitat, d'hôpital, de services publics de qualité et de proximité, d'environnement, d'accès à la culture et aux loisirs. L'UFR Finances doit s'interroger sur sa capacité à conserver les syndiqués actifs à la CGT lorsqu'ils partent à la retraite, à les organiser pour les sortir de leur isolement, à prendre en compte leurs besoins et leurs aspirations pour favoriser l'émergence des revendications.

La politique de communication de l'UFR Finances

Une politique de communication dynamique est un élément déterminant pour faire vivre l'activité syndicale à tous les niveaux et permettre une plus grande appropriation par les syndiqué(e)s des contenus revendicatifs de la CGT. Il est donc essentiel de bien choisir les vecteurs de communication à utiliser et de les diversifier en fonction des objectifs fixés.

La communication au plan national

Chaque syndiqué a le droit d'être informé.

Dès sa création, l'UFR Finances a souhaité une communication tournée vers tous les syndiqué(e)s de la sphère finances. Elle s'est adressée aux syndiqué(e)s des administrations financières de Bercy et aux syndiqué(e)s du secteur semi-public du ministère. Des difficultés sont apparues pour traiter dans nos publications des revendications du semi-public en raison de la diversité des situations qui ne permettent pas une approche globale sur de nombreux sujets, contrairement aux administrations financières soumises, quant à elles, à un même statut.

Jusqu'en fin 2011, la communication de l'UFR Finances reposait sur l'envoi de tracts ou de 4 pages ponctuels en fonction de l'actualité revendicative. La création d'un « *passport pour la retraite* » à l'attention des retraitables du Ministère des Finances, pourtant souhaitée par les syndiqués actifs, s'est révélée décevante. Fruit d'un travail collectif important, à la fois informatif et revendicatif, cet outil mis à la disposition des syndicats de la Fédération des Finances CGT n'a quasiment pas été exploité.

Il nous faut tirer les enseignements de cet échec.

Le *passport pour la retraite* constituait une contribution des retraité(e)s des finances à la nécessaire continuité syndicale actifs/retraités. Le travail d'information des futur(e)s retraité(e)s est certes du ressort des militants actifs dans les services puisque ce sont eux qui sont au contact direct des personnels. Mais, faire comprendre la nécessité d'un syndicalisme spécifique retraité et donc la nécessité de rester syndiqué (ou d'adhérer) alors même qu'il y a rupture du lien professionnel est difficile sans l'apport d'informations sur le vécu des retraité(e)s et des revendications qui en découlent. Le « *passport pour la retraite* » garde donc toute sa pertinence. Nous proposons de le réactualiser et de travailler, de concert avec les syndicats nationaux, à sa diffusion auprès des retraitables.

Depuis janvier 2012, la communication de l'UFR Finances a pris un nouvel élan avec la parution de « *Vie Nouvelle Finances* ». La revue de l'UFR Finances occupe désormais toute sa place dans l'espace médiatique confédéral. La vocation

de VNF est de traiter de l'actualité revendicative, des dossiers sociétaux importants (perte d'autonomie...) et de relayer l'activité des collectifs territoriaux. Après 18 mois d'existence, le bilan de VNF est largement positif. Le rythme d'un numéro par trimestre est tenu et les « remontées » du terrain montrent que cette revue est appréciée tant sur la forme (qualité du maquetage, lecture agréable) que sur le fond (qualité des articles, thèmes abordés).

La qualité du journal, le rythme et la régularité de ses parutions sont un facteur de progression tant au regard de la continuité syndicale que de la fidélisation des syndiqué(e)s.

Par ailleurs, lorsque l'actualité revendicative l'exige, des envois ponctuels, sous forme de tracts ou de « quatre pages », sont adressés aux syndiqués et des communiqués envoyés à la presse. Enfin, la Fédération des Finances CGT a créé une rubrique UFR sur son site internet.

La communication :

un outil à développer au service de la syndicalisation

L'efficacité du syndicalisme retraité CGT aux Finances passe par son ancrage dans les territoires. Des collectifs de retraités finances, avec une réelle activité de terrain, existent déjà. Mais ils sont encore insuffisamment nombreux. Le développement de nos outils de communication doit permettre à l'UFR Finances, en lien avec les Unions Syndicales de Retraités dans les départements, de se développer géographiquement.

Si, en termes de communication, « Vie Nouvelle Finances » est la vitrine de l'UFR, il nous faut constamment penser à l'améliorer pour en faire un véritable outil de conquête syndicale au service du renforcement de la CGT « retraité » ? Des rubriques nouvelles, faisant plus de place au lecteur, ne pourraient-elles pas être créées ? Ne faudrait-il pas des réseaux de correspondants en particulier là où n'existent pas encore de collectifs organisés ? Ne pourrait-on pas élargir la diffusion du journal aux retraitables syndiqué(e)s, voire non syndiqué(e)s ? Ne faudrait-il pas engager une véritable campagne de promotion de « Vie Nouvelle Finances » ?

La réponse à ces questions nécessite, au moins pour partie, le soutien sans réserve des syndicats nationaux et de leurs militants dans les sections. Le syndicalisme CGT ne se découpe pas en tranches : actifs d'un côté, retraité(e)s de l'autre, car le syndicalisme spécifique n'est pas le chacun pour soi. Au contraire, c'est en agissant de façon complémentaire, actifs et retraité(e)s, structures professionnelles et interprofessionnelles (UL, USR), que nous gagnerons ensemble la bataille du renforcement.

La communication aux militants

L'UFR Finances ne dispose aujourd'hui d'aucun support de communication spécifique en direction de nos militants. Deux pistes peuvent être utilement explorées.

La première pourrait prendre la forme d'un bulletin de liaison en direction des animateurs des collectifs et/ou des réseaux de correspondants. Les militants du terrain ont besoin d'informations rapides, avec un minimum d'analyses, pour impulser l'activité dans les départements, mais aussi pour intervenir dans les organismes institutionnels où nous sommes représentés comme les CDAS. La seconde piste passe par la voie de l'information dématérialisée. A l'instar de ce qui se fait pour les actifs, une lettre périodique dématérialisée, mensuelle par exemple, pourrait être envisagée aux animateurs de collectifs et aux correspondants récapitulant les informations importantes sur la vie interne de l'organisation et sur les parutions faites par les différentes structures de la CGT.

Une communication « ouverte »

Les publications de l'UFR Finances n'ont pas vocation à se substituer à celles des autres structures de la CGT. Aussi devons-nous œuvrer au développement de la diffusion de « Vie Nouvelle », le journal de l'Union Confédérale des Retraités CGT, qui s'adresse à tous les retraité(e)s quelle que soit la profession dont ils (elles) sont issu(e)s.

De même, parce que le syndicalisme spécifique retraité est un syndicalisme à part entière et qu'il contribue à faire grandir le rapport de force global, nous incluons dans nos outils de communication en favorisant sa diffusion, la Nouvelle Vie Ouvrière (NVO).



L'OUTIL SYNDICAL

L'action syndicale n'est plus exclusive du lien exploitation/défense des salariés et ne peut plus s'arrêter à la porte des entreprises. Ce serait ignorer les besoins de près d'un quart de la population française. Son champ s'étend, désormais, à la prise en compte des besoins de cette partie de la population qui n'est plus au travail mais dont les préoccupations sont interdépendantes de celles des salariés en activité.

Faire que toutes les générations trouvent leur place dans notre société, s'épaulent et s'épanouissent, imposent une approche beaucoup plus offensive du syndicalisme CGT et de son Union Confédérale des Retraités qui doivent se renforcer. C'est à ce travail que s'est attelée l'Union Fédérale des Retraité(e)s des Finances CGT.

Etre syndiqué pour rester acteur de sa vie

Beaucoup trop de nos camarades pensent que le syndicalisme est lié exclusivement à l'activité salariée. S'il ne fallait prendre qu'un seul exemple qui justifie de rester syndiqué lorsqu'on est en retraite, ce serait le pouvoir d'achat.

Les retraité(e)s sont bien en première ligne pour défendre leur niveau de vie. Leur organisation au sein du syndicat est bien la meilleure arme dont ils puissent se doter pour préserver l'existant et obtenir des améliorations.

Quel rôle pour l'UFR CGT Finances ?

Les retraité(e)s des Finances, comme tous les autres retraités doivent pouvoir se retrouver dans les structures territoriales

de la CGT qui vont organiser la défense de leur cadre de vie. L'Union Fédérale des Retraités est la passerelle naturelle qui leur permet de le faire et c'est l'objectif de la création des collectifs départementaux. Ils existent dans plusieurs départements mais encore en nombre insuffisant.

Ils ont pour objectifs de prendre en charge les besoins plus spécifiques des agents retraités du Ministère qui font l'objet de revendications défendues dans le cadre de la politique d'action sociale de l'administration ou de la complémentaire santé.

L'UFR permet également, et c'est important, de maintenir un lien social entre les agents du ministère sur leurs lieux de vie. Elle participe, également, avec les autres organisations locales de retraités CGT à des actions pour la défense de revendications locales.

Mais il ne suffit pas de créer la structure, son efficacité dépend du nombre de ses adhérents et de l'investissement de ses militants.

La place des retraité(e)s dans la société, les diverses formes de solidarité et d'échanges entre les générations se trouvent interrogées : Il nous appartient de formuler les bonnes questions et de travailler à des réponses construites avec le plus grand nombre de citoyens.

C'est dans cet objectif que la Commission Exécutive de l'UFR Finances a décidé de réunir une Conférence Nationale des retraité(e)s CGT des Finances.

**A votre service pour vous aider
à gérer un problème juridique, un contentieux...**

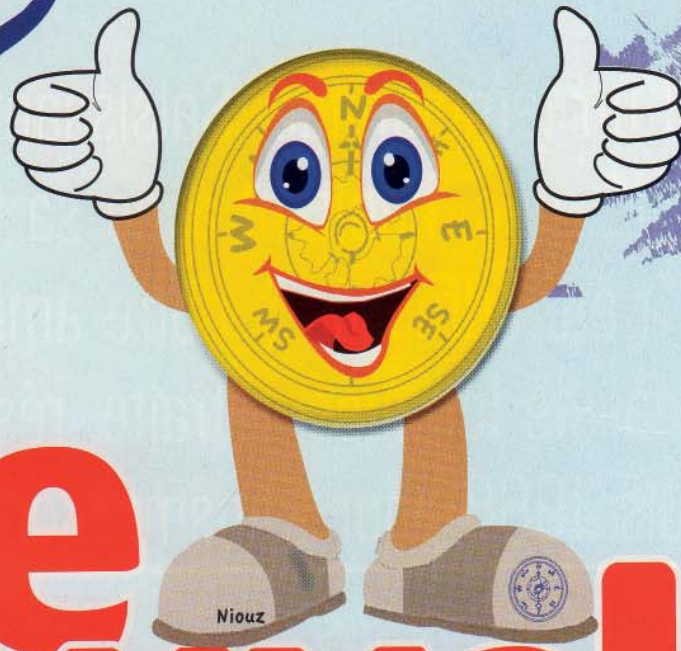
**La Fédération CGT des Finances et son Union Fédérale des Retraité-e-s
mettent à votre disposition un secteur juridique.**

**Il est animé par Edith LOCQUET et Jean-Georges BELMONT en ce qui concerne BERCY,
et Jean-Paul GIRARD pour le semi public.**

Union Fédérale des retraité-e-s des Finances CGT (ufr-finances@cgt.fr)

263 rue de Paris case 540 93514 MONTREUIL CEDEX

Avec



Vie nouvelle

www.ucr.cgt.fr/vienouvelle



GARDE
LE CAP